

"Dans le commando il y avait *aussi* une femme"

Recours à la violence dans une logique d'autodéfense féministe

Par Paola BONOMO
CFS asbl

Qu'est-ce qu'il se passe quand certains groupes de subalternes sont forcés à recourir à la violence pour leur propre défense, voire pour leur survie ? Et quand il s'agit des femmes ? Ce texte n'a pas l'ambition de faire le tour de la question, mais d'apporter quelques expériences de femmes qui ont assumé — et assument encore — le recours à la violence pour se défendre, et des réactions que ce choix "exceptionnel" entraîne. Cela, avec la volonté de donner de la légitimation à l'usage de la violence dans une logique d'autodéfense féministe, surtout quand ce n'est pas un choix, mais plutôt une nécessité.



Pour citer ce document : BONOMO Paola, « "Dans le commando il y avait *aussi* une femme" », CFS asbl, 2018
URL : http://ep.cfsasbl.be/IMG/pdf/dans_le_commando_il_y_avait_aussi_une_femme.pdf

Avec le soutien de :



"Dans le commando il y avait *aussi* une femme"

Recours à la violence dans une logique d'autodéfense féministe

Par Paola BONOMO
CFS asbl

Qu'est-ce qu'il se passe quand certains groupes de subalternes sont forcés à recourir à la violence pour leur propre défense, voire pour leur survie ? Et quand il s'agit des femmes ? Ce texte n'a pas l'ambition de faire le tour de la question, mais d'apporter quelques expériences de femmes qui ont assumé — et assument encore — le recours à la violence pour se défendre, et des réactions que ce choix "exceptionnel" entraîne. Cela, avec la volonté de donner de la légitimation à l'usage de la violence dans une logique d'autodéfense féministe, surtout quand ce n'est pas un choix, mais plutôt une nécessité.

L'idée d'écrire ce texte trouve son origine dans une formation organisée par le CFS en collaboration avec les comités belges de la SCAM (Société Civile des Auteurs Multimedia) et de la SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) et avec Le Monde selon les Femmes en mai et juin 2018. L'objectif de la formation était de réfléchir aux différentes manières de construire une réparation féministe contre le sexisme et la dévalorisation des femmes, avec un focus sur le secteur de la culture, secteur d'activité des participantes à la formation.

Pendant la première journée de formation, les participantes ont été amenées à identifier des cas pratiques vécus où elles se sont senties dévalorisées ou rabaisées : elles les ont ensuite analysés,

tout en réfléchissant à des manières pour mettre en place des réparties langagières, dans une optique d'autodéfense verbale accompagnées de Laurence Rosier, professeure de linguistique, de didactique et d'analyse du discours à l'ULB¹.

L'objectif de la deuxième journée de formation était de réfléchir, accompagnées par Elsa Dorlin, professeure de philosophie à l'Université de Paris 8, à des manières de co-construire des réparties permettant de renverser ces situations de dévalorisation, en exploitant le concept d'autodéfense féministe, abordé aussi lors d'un atelier pratique².

- 1 Les écrits de Laurence Rosier permettent d'approfondir la thématique de l'autodéfense verbale, qui ne sera pas abordée dans cette analyse.
- 2 Elsa Dorlin s'est formée à l'autodéfense féministe auprès de l'asbl bruxelloise Garance, qui organise régulièrement des ateliers (www.garance.be).

Les cas pratiques sortis de cette formation nous ont permis de constater les différentes formes de violence expérimentées au jour le jour par les participantes : blagues sexistes, commentaires sur leur aspect physique ou leur tenue, ou encore dévalorisation continue de leurs compétences professionnelles. Le fait de partager ce vécu en collectif a été une première étape dans la démarche de construction de mécanismes d'autodéfense : par le biais du collectif, en fait, une force commune se construit. À partir de cette prise de conscience, nous nous sommes demandées de quelle manière nous défendre contre ces attaques. En tant que femmes, chaque jour, nous mettons déjà en œuvre des stratégies d'autodéfense : quelles sont alors les différentes formes que cette dernière peut prendre ?

À partir de ces questionnements, et de la lecture du livre d'Elsa Dorlin *Se défendre, une philosophie de la violence*, j'ai été amenée à m'interroger sur la signification du concept d'autodéfense et sur les significations qu'acquiert ce dernier appliqué aux femmes en tant que groupe social subalterne. Surtout quand, dans ce cadre, elles recourent à la violence, considérée par le discours dominant comme apanage de l'homme et, par conséquent, non compatible avec le corps féminin ; à ce dernier, ce même discours dominant associe des caractéristiques concernant la douceur ainsi que la faiblesse physique.

Elsa Dorlin trace une différence substantielle entre le concept de légitime défense et celui d'autodéfense : pour elle, la capacité à s'autodéfendre est distribuée inégalement entre, d'un côté, des individus dignes de se défendre et d'être défendus et, de l'autre côté, des sujets indéfendables ainsi que sans défense. Pour reprendre ses mots : « L'autodéfense n'a, paradoxalement, pas de sujet (...) le sujet qu'elle défend ne préexiste pas à ce mouvement qui résiste à la violence dont il est devenu la cible »³. Il y a, donc, toute une force d'auto-définition de ces sujets subalternes, à travers un processus qui passe aussi par la réappropriation de la violence.

3 Dorlin, Elsa, *Se défendre, une philosophie de la violence*, Paris, Éditions la Découverte, 2017, p. 15.

À partir de la thèse d'Elsa Dorlin selon laquelle il existe des groupes de subalternes qui, dans l'histoire, ont été forcés à avoir recours à la violence pour leur propre défense, voire pour leur survie, ce texte se propose de présenter quelques expériences de femmes qui ont assumé — et assument encore — le recours à la violence pour se défendre, et des réactions que cela entraîne. Est-ce qu'on peut arriver à démonter la logique selon laquelle l'idée même d'une femme qui décide de se défendre, seule ou dans un collectif, pose problème ? Pour combien de temps aura-t-on encore besoin de donner des arguments en soutien à une légitimité de l'usage de la violence par les femmes pour se défendre ? Une contribution à la légitimation de l'autodéfense féministe.

Des actions, pas des mots

En 1910, à Londres, environ 300 suffragettes marchaient vers le Parlement pour demander le droit de vote : lors de cette manifestation, connue comme « *Black Friday* » (vendredi noir) deux manifestantes meurent à cause des blessures provoquées par la violence répressive des policiers et par les agressions des badauds.

Suite à cet événement, Edith Garroud fondait le *Suffragettes Self-Defense Club*, pour initier les suffragettes au ju jitsu et à l'autodéfense. La plupart des militantes qui se formaient à ces techniques faisait partie de la *Women's Social and Political Union* (WSPU), qui avait été fondé en 1903 par Emmeline Pankhurst avec ses filles Christabel, Sylvia et Adela, et dont le mot d'ordre était « des actions, pas des mots ». En 1912 Emmeline Pankhurst déclarait que « l'argument du carreau brisé est l'argument qui a le plus de valeur en politique moderne »⁴, phrase qui illustre à quel point, pour les militantes suffragettes, le recours à l'action directe violente était devenu une nécessité.

Cette nécessité représentait la conséquence logique d'une analyse de l'oppression des femmes et de leur maintien dans la minorité comme étant une manière structurelle que l'État mettait en place pour organiser leur vulnérabilisation. L'action

4 Pankhurst, Emmeline, *My Own Story*, Londres, Eveleigh Nash, 1914, p. 218.

directe violente était considérée par les suffragettes comme la seule possibilité pour survivre et pour résister, ainsi que comme stratégie globale à la fois interne et externe au mouvement. A travers la pratique de l'autodéfense, elles acquièrent les moyens pour se défendre contre la police pendant les affrontements de rue, contre les maris violents dans la dimension domestique, et contre la violence au travail, au travers d'une démarche de libération du corps, qui « explose et devient une véritable bombe humaine »⁵.

Le corps des suffragettes se politise et devient porteur d'une force active : ces femmes, conscientes que la loi et l'État n'avaient aucun intérêt à les défendre, s'organisent pour le faire elles-mêmes. La violence n'est ainsi plus seulement le monopole de l'État, les suffragettes s'en emparent aussi.

Comme les roses, se défendre pour exister

Un autre exemple qui contredit l'image de la femme impuissante et sans défense vient du Kurdistan, notamment des femmes qui militent dans le YPJ (Yekîneyên Parastina Jin), les « Unités de protection des femmes », organisation militaire kurde composée uniquement de femmes. Dans les derniers mois de 2014, le monde entier s'est aperçu de l'existence de ces combattantes grâce aux images du siège de Kobane, ville kurde attaquée par les forces djihadistes de l'État Islamique et défendue par les Kurdes, dont les femmes étaient une partie considérable.

Les combattantes kurdes ont fait la une dans les médias du monde entier qui ont diffusé des photos mettant en avant la beauté de ces femmes en tenue de camouflage, mitraillette posée sur l'épaule ; ces images ont envahi les pages des magazines, y compris les plus glamours, adressés à un public féminin ; dès lors, Olivier Grojean parle de « glamourisation » de la guerre. Les combattantes kurdes sont capturées en photo armes à la main, mais jamais en train de les utiliser : cela

5 Entretien avec Elsa Dorlin paru dans *lundimatin*#123 du 20 novembre 2017, accessible sur : <https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-b/blog/271117/se-defendre-une-philosophie-de-la-violence-video-avec-elsa-dorlin> ; Dorlin, *op. cit.*, pp. 55–56.

serait en effet choquant pour la majorité du public⁶.

Ces représentations ont, de fait, provoqué un affaiblissement de la force de l'action politique des femmes kurdes, et renforcé les stéréotypes selon lesquels femmes et capacité de se défendre seraient deux mondes à des années-lumière de distance. Par contre, au Rojava⁷, la question de l'autodéfense féministe est bien présente, et depuis longtemps.

L'analyse faite par les Kurdes rejoint la définition de Weber selon laquelle dans le monde les institutions agissent par le biais de structures étatiques qui ont le monopole légitime de l'usage de la force physique⁸. L'État a imposé le fait d'être le seul à pouvoir nous défendre contre la violence présente au sein de la société, et ce rôle de défenseur se veut encore plus fort lorsque ceux et celles à défendre sont considérés comme des victimes⁹. Ces femmes en sont un exemple, il est impensable qu'elles se défendent par elles-mêmes, car non seulement elles sont dominées par le système patriarcal, mais elles font également partie d'une population opprimée, les Kurdes, qui mène une lutte d'autodétermination.

Avec une approche intersectionnelle où lutte féministe et lutte de libération sont imbriquées, les femmes kurdes pratiquent une autodéfense armée passant à travers les rangs des YPJ, mais aussi par la construction de structures et d'organisations dont l'objectif est une transformation sociale. La résistance des femmes kurdes est connue sous le nom de « théorie de la rose » : comme une rose

6 Grojean, Olivier, « Kurdes et combattantes: une émancipation des femmes par la guerre? », *Revue Moyen Orient, Dossier Kurdistan(s), une nation, des états?*, n° 26, avril – juin 2015. « Daesh a tué l'Angelina Jolie Kurde », article paru dans *7 sur 7* du 8 septembre 2016, accessible sur :

<https://www.7sur7.be/7s7/fr/31902/La-menace-El/article/detail/2855162/2016/09/08/Daesh-a-tue-l-Angelina-Jolie-kurde.dhtml>

7 Le Rojava est une région kurde du nord-est de la Syrie, dont font partie les cantons de Kobane, Afrin et Jazira.

8 Weber, Max, *Le savant et le politique*, Paris, Éditions La Découverte, 2003, p. 118.

9 Dirik, Dilar, « L'autodifesa radicale delle donne curde, armata e politica », *IAPH Italia*, 2015, accessible sur : <http://www.iaphitalia.org/lautodifesa-radicala-delle-donne-curde-armata-e-politica/>

fait avec ses épines, la femme développe des mécanismes d'autodéfense pour se protéger et pour exprimer sa propre existence¹⁰. Afin de lutter contre l'État Islamique qui représente un danger pour la société égalitaire qu'elles sont en train de construire, les femmes kurdes dégainent leurs épines, dans une conception de l'autodéfense qui intègre l'action directe — même violente — et la construction de structures sociales, politiques et économiques autogérées. Car, comme le dit une dirigeante du mouvement : « L'auto-défense doit également commencer dans la tête. Si tu te vois comme une victime, tu ne peux pas surmonter l'oppression »¹¹.

Le gang des saris roses

Le recours à l'autodéfense, et à l'autodéfense violente, se fait aussi pour sortir d'une logique victimaire afin d'arriver à surmonter l'oppression. Depuis l'Inde, nous avons l'exemple du *Gulabi Gang* — gang des saris roses — une groupe de femmes qui s'est formé en 2006 et qui pratique une autodéfense à l'encontre des violences conjugales et de la violence institutionnelle ; l'action de ces femmes se passe donc à ces deux niveaux, mutuellement interconnectés. Le groupe s'est formé à l'initiative de Sampat Pal Devi, une femme originaire de l'Uttar Pradesh, suite à l'échec de la tentative d'intervenir pour défendre une de ses amies frappée par son mari. Elle décida donc de rassembler des copines afin de retourner visiter l'homme, et elles partirent armées de *lathi* (grandes cannes de bambou dont sont équipés les policiers) pour marquer le coup.

Selon les associations, en Inde, seuls 10% du nombre réel de crimes commis contre les femmes sont dénoncés, par crainte de stigmatisation sociale et à cause de l'apathie et du sexisme largement répandu des policiers indiens ; en outre, le viol conjugal n'est pas considéré comme un crime¹². Étant donné qu'elles ne sont pas dignes

de se défendre et d'être défendues, dans l'agir des femmes du *Gulabi Gang* il y a une véritable nécessité d'autodéfense, considérée comme stratégie de survie. Comme le dit une des femmes en rose, comme « l'administration n'écoute jamais les pauvres, alors nous finissons par prendre les choses en mains »¹³.

Les actions du *Gulabi Gang* ont trouvé une place dans les médias, notamment à travers le documentaire « Gulabi Gang », sorti en 2012, et du film « Gulab Gang », produit par Bollywood : il est intéressant de reprendre une déclaration de la réalisatrice du documentaire, selon laquelle « c'est drôle que dans une des régions les plus en retard de développement de l'Inde, les femmes sont forcées à devenir "masculines" et agressives dans leur lutte contre le machisme et le patriarcat »¹⁴. On se trouve ici face à une autre façon d'enlever du sens à l'action des femmes quand elles font appel à la violence : que ça soit par la mise en avant de sa beauté (comme mentionné ci-dessus concernant les photos des femmes kurdes et le processus de « glamourisation » de leurs actions), ou qu'elle soit automatiquement identifiée à la masculinité, la femme qui emploie la violence pour se défendre n'a pas droit à exister. Ou, quand elle existe, elle n'est qu'une exception voire elle n'est plus une femme.

Le caractère exceptionnel d'un choix ?

Que ça soit une façon de s'emparer du droit à l'autodéfense, pas octroyé de manière légitime à certains groupes dont les femmes ; que ça soit dans un combat intersectionnel, où lutte féministe et lutte de libération sont étroitement liées ; ou encore que ça soit dans une logique d'expérimentation de formes d'autodéfense collective dans les

10 Dirik, Dilar, « Feminist pacifism or passiveism ? », *Open Democracy*, 2017, accessible sur :

<https://www.opendemocracy.net/5050/dilar-dirik/feminist-pacifism-or-passive-ism>

11 Cartier, Marcel, « La Jinéologie, une science de la libération des femmes », *Kurdish Question*, 2017.

12 « Inde, une nouvelle loi sanctionne la maltraitance des

femmes », *RFI*, 2006, accessible sur :

http://www1.rfi.fr/actufr/articles/082/article_47130.asp

13 Atreyee, Sen, *Un groupe féminin d'autodéfense en Inde, le gang du sari rose*, 2014, accessible sur :

http://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/un-groupe-feminin-dautodéfense-en-inde-le-gang-du-sari-rose#footnoteref10_gcgidll

14 Desai, Shweta, « Gulabi Gang : India's women warriors », *AlJazeera.com*, 2014, disponible sur :

<https://www.aljazeera.com/indepth/features/2014/02/gulabi-gang-indias-women-warrriors-201422610320612382.html>, traduction libre de l'anglais.

cas où l'État n'est pas capable de faire face à la violence machiste ou lorsqu'il en est le premier reproducteur ; les femmes qui recourent à la violence pour se défendre ne rentrent pas dans le discours dominant : pour ce dernier, la femme reste faible, elle ne peut pas être un sujet légitime d'exercice de violence.

Il y a bien sûr des nuances : l'élément militaire intégré à un discours de libération de femmes ne déclenche pas toujours une dynamique d'émancipation collective. En Israël, par exemple, l'image de la femme soldat qui protège l'État israélien contre la misogynie et le terrorisme d'inspiration islamique ne sert qu'à renforcer une situation où l'oppression d'un peuple sur un autre peuple reste, à mon avis, la seule lecture possible. La mise en valeur de la présence des femmes soldats dans l'armée israélienne contribue à une opération qui vise à blanchir l'action d'expansion de l'État colonial israélien¹⁵, en la cachant derrière le discours de l'autodéfense. Dans ce cas ci, donc, il ne s'agit pas d'une dynamique d'émancipation collective, mais d'une instrumentalisation du rôle de ces femmes, fonctionnelle à la mise en place du monopole de la violence qui reste dans les mains de l'État.

Il n'empêche, que ça soit une nécessité, un choix tactique, ou un choix stratégique, l'usage de la violence dans un contexte d'autodéfense féministe reste fortement lié à la subjectivité politique que le groupe arrive à produire. Souvent la violence de la part des femmes n'arrive même pas à être reconnue comme capable de produire une subjectivité : dans l'Italie des années '70 et '80, les soi-disant années de plomb, les femmes qui ont fait le choix de la lutte armée étaient considérées par les médias comme une fausse note¹⁶. En effet, lors des actions qui voyaient une participation féminine,

souvent les articles commençaient avec les mots « nel commando c'era *anche* una donna » (dans le commando il y avait *aussi* une femme). Cet exemple contribue à démontrer, si nécessaire, combien l'idée que les femmes ne sont pas censées utiliser la violence est répandue : un processus d'invisibilisation de leur agir politique. ■

15 Séguin, Michaël, « Conceptualiser la colonialité d'Israël : retour sur la trajectoire d'une analyse polémique », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 131, 2016, pp.135–154.

16 Paola Staccioli a publié le livre « *Sebben che siamo donne – Storie di rivoluzionarie* » (« *Bien que nous ne sommes que des femmes – Histoires de révolutionnaires* ») (Rome, Derive Approdi, 2015), récolte précieuse des histoires de dix femmes qui ont fait le choix de décliner leur militance politique à travers la lutte armée dans l'Italie des années '70 et '80.